



Suite à séparation d'un homme et d'une femme

Par **gynepolitain**, le **09/01/2008** à **19:07**

deux personnes ont achetés une maison ensemble. Une des deux personnes est parties sans donner d'explication, emportant ses effets personnels, meubles. par la suite, une lettre d'un avocat informe la personne restant à la maison qu'elle demande la vente de la maison. Ces deux personnes ne sont ni mariés, ni pacsés. La personne qui reste dans la maison en attendant la vente a-t-elle l'obligation de payer un loyer ou dédommagement du fait qu'elle occupe seule la maison? merci de me répondre à cette question

Par **Antoine ETCHEVERRY**, le **10/01/2008** à **12:33**

Bonjour,

Le paiement d'une indemnité d'occupation (le loyer) n'est pas une obligation légale.

En revanche, si la personne qui est partie demande la fixation d'une telle indemnité devant le juge, il y a beaucoup de chance pour que cette indemnité soit fixée, quelque soient les circonstances de la rupture.

En effet, la personne qui reste continue à bénéficier du logement.

Cordialement,

Antoine ETCHEVERRY

